

DOSSIERS OUVERTS

Suivi des requêtes et questions du public au Conseil d'arrondissement

CONSEIL DU 7 AVRIL 2008

REQUÉRANT	QUESTIONS/REQUÊTES/SUJET	RESPONSABLE	RÉPONSE
MONSIEUR HENRI DESBIOLLES	Monsieur Henri Desbiolles, conseil d’arrondissement du 7 avril 2008 Monsieur Desbiolles habite dans un nouvel immeuble aux coins des rues Préfontaine et Rachel. Il aimerait sensibiliser le conseil sur la circulation très rapide sur la rue Rachel et sur la difficulté de traverser à cette intersection, autant pour les enfants que pour les personnes âgées et les personnes en fauteuil roulant. Monsieur Desbiolles demande au conseil s’il serait possible d’installer un passage sécurisé à cette intersection.	A. Lavallée	► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAUX DES ÉLUS – TRAVAUX PUBLICS DOSSIER GDC : 08-83240 Monsieur Lavallée explique qu’il a effectué une visite des lieux en compagnie du requérant et du conseiller Gilles Grondin. Il admet que cette intersection est problématique, entre autre, parce qu’elle est située à la sortie d’une courbe. Monsieur Lavallée se dit très conscient de la nécessité de poser des gestes concrets pour sécuriser les rues de l’arrondissement et annonce que plusieurs actions ont déjà été prises. Cependant, M. Lavallée est d’avis que l’installation d’un passage marqué n’est pas toujours respectée. Cette mesure pourrait au contraire induire un faux sentiment de sécurité. Monsieur Lavallée se dit conscient qu’il peut toujours y avoir des améliorations. À cet effet, plusieurs autres démarches sont envisageables, telles que la réduction de la vitesse, les campagnes de sécurité routière et la présence accrue des policiers sur le terrain. À ce chapitre, l’arrondissement est fier du travail effectué par ces derniers qui procèdent à l’émission de constats d’infraction de façon régulière. Le conseiller Gilles Grondin, se dit prêt à visiter les lieux à nouveau afin de voir ce qui peut être fait afin d’améliorer la situation pour les personnes en fauteuil roulant.

MONSIEUR ALFRED DeCIVITA	Monsieur Alfred DeCivita, conseil d'arrondissement du 7 avril 2008 Monsieur DeCivita demande l'aide du conseil pour un problème vécu avec son voisin qui fait actuellement des modifications à sa propriété. En creusant, le voisin du requérant a laissé des tas de neige, de terre et de débris de toutes sortes (crous, bois, roche, etc.) devant la résidence du requérant. Monsieur DeCivita a fait appel au Bureau Accès Montréal la semaine dernière. Lorsqu'il a tenté d'avoir un suivi de son dossier, on lui a mentionné que celui-ci n'avait pas encore été traité. Monsieur DeCivita aimerait une action plus rapide dans le traitement des dossiers. En second lieu, le requérant désire mentionner que, selon lui, le nouveau service téléphonique 311 n'est pas efficace. En effet, M. DeCivita mentionne avoir attendu plus de 10 minutes avant de parler à une préposée lors de sa dernière utilisation du service téléphonique. En terminant, le requérant s'interroge sur la discrétion apportée au traitement des plaintes reçues par le service téléphonique 311. Il explique au conseil que lors de son appel, on lui a mentionné avoir reçu une autre plainte de la part de son frère qui habite à une autre adresse. Le requérant trouve discutable cette façon de faire et tient à indiquer que selon lui, la confidentialité n'a pas été respectée lorsqu'il a fait appel au service téléphonique.	A. Lavallée J. Savard J. Bédard	► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAUX DES ÉLUS – AFFAIRES PUBLIQUES ET GREFFE – TRAVAUX-PUBLICS Dossier GDC : 08-83223 Selon monsieur Lavallée, le service téléphonique 311 est une excellente innovation pour les Montréalais puisqu'il permet de rejoindre le plus rapidement possible tous les services offerts par la Ville de Montréal. Tout dépendant des heures d'appel, il est garanti que le citoyen qui y fait appel aura réponse à sa requête par un ou une préposé(e). Monsieur Lavallée témoigne que les commentaires reçus en faveur de ce service sont nombreux et que les effectifs y oeuvrant ont été formés pendant plusieurs mois afin de pouvoir répondre à toute requête par le biais d'une approche intégrée. Monsieur Jacques Savard, prend la parole afin de confirmer que la situation décrite est de la responsabilité de la direction des travaux publics puisqu'il s'agit de la propreté sur un terrain public. Un inspecteur sera envoyé le plus tôt possible afin de déterminer les actions à entreprendre pour régler cette situation. Monsieur Lavallée indique que des ratées sont cependant toujours possibles et il invite le requérant à laisser ses coordonnées à Mme Josée Bédard, directrice des Affaires publiques et du greffe, qui notera ses préoccupations et fera les vérifications nécessaires. Quant au traitement confidentiel des requêtes reçues par le biais du service téléphonique 311, Monsieur Lavallée assure qu'il s'agit là d'une question importante qui doit être adressée à Mme Josée Bédard qui fera les corrections nécessaires. 08.04.08 – Madame Josée Bédard, directrice des Affaires publiques et du Greffe a pris les mesures nécessaires afin de sensibiliser les employés du BAM et du service téléphonique 311 à la confidentialité et au traitement rapide des requêtes des citoyens. 09.04.08- Monsieur Jacques Savard, directeur des Travaux publics, a pris les mesures nécessaires afin de s'assurer qu'un inspecteur visiterait les lieux. Un avis écrit a été remis au contrevenant.
---------------------------------	--	---------------------------------------	--

MONSIEUR GUY AUDET	Monsieur Guy Audet, conseil d'arrondissement du 7 avril 2008 : À l'instar du requérant précédent, M. Audet éprouve également des problèmes avec son voisin. Celui-ci, a récemment fait des réflexions au mur mitoyen de leur propriété, mais, il n'a pas terminé les travaux. Le mur est actuellement incomplet et M. Audet demande l'aide du conseil pour régler cette situation.	A. Lavallée	► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAUX DES ÉLUS – AMÉNAGEMENT URBAIN ET SERVICES AUX ENTREPRISES DOSSIER GDC : 08-83228 Monsieur Lavallée explique qu'une personne ayant demandé un permis doit s'assurer de respecter les plans émis au soutien de cette demande de permis. Il reçoit la plainte du requérant et assure que toutes les vérifications nécessaires seront faites. Des recours sont disponibles au citoyen si les règles ne sont pas respectées. Monsieur Claude Phaneuf de la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises prendra les dispositions nécessaires afin de vérifier cette situation et fera un suivi auprès du requérant.
---------------------------	---	-------------	--

MADAME LISE BEAUCHEMIN	Madame Lise Beauchemin, conseil d'arrondissement du 7 avril 2008 Madame Beauchemin fait remarquer au conseil que les graffitiis reviennent en force sur les immeubles de l'arrondissement. L'an dernier, Mme Beauchemin avait fait parvenir une liste des immeubles de son quartier ayant été marqués par les graffitiis, lesquels avaient été retirés. Cependant, depuis l'arrivée du printemps, les graffitiis réapparaissent de plus belle sur les rues Beaubien et Delorimier et sur le boulevard Saint-Michel. La requérante aimerait savoir si l'arrondissement dispose d'un budget pour l'enlèvement des graffitiis cette année et si elle doit, comme l'année dernière, transmettre sa liste d'immeubles où apparaissent des graffitiis. Par ailleurs, Mme Beauchemin remarque que certains graffitiis reviennent plus souvent que d'autres et sont visibles sur un plus grand territoire. Elle se demande si ces graffitiis, sur lesquels on peut lire une inscription précise, sont le fait de gangs de rue ou d'individus agissant seuls.	A. Lavallée J. Savard C. Mercier	► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAUX DES ÉLUS – TRAVAUX PUBLICS – SPVM DOSSIER GDC : 08-83243 Monsieur Lavallée admet qu'effectivement les graffitiis se font plus présents, et que malheureusement, ce phénomène, que certains trouvaient plutôt sympathique au départ, est maintenant la cause d'une détérioration de notre environnement. Monsieur Jacques Savard annonce que cette année encore, le programme anti-graffitis sera appliqué en deux volets sur le territoire de l'arrondissement. Ce programme permet d'intervenir à la fois sur les domaines public et privé. Monsieur Savard invite la requérante à communiquer avec le service téléphonique 311 pour déposer les informations qu'elle a recueillies. La direction des travaux publics dresse actuellement une liste des endroits où une intervention est nécessaire. De nombreuses adresses sont déjà répertoriées. Un parcours sera bientôt établi, débutant par les rues principales, les rues commerciales, les amorces de rues et de ruelles et se terminant par les résidences privées. Les interventions seront faites de façon systématique, mais, il faut évidemment comprendre que les services publics ne peuvent procéder à l'enlèvement de tous les graffitiis cette année. La stratégie actuelle implique certains organismes communautaires et des centres de jeunes. On tente également de rallier tous ces intervenants autour d'une stratégie visant la prévention, l'éducation et quelques fois, malheureusement, la répression lorsque cela est nécessaire. Le commandant Claude Mercier tient à rassurer la requérante que les symboles qu'elle a aperçus ne sont pas connus des services de police à l'heure actuelle. Une vérification sera quand même effectuée à ce chapitre. M. Mercier explique qu'un graffiti n'est pas nécessairement le fait de gangs de rue et qu'il y a moins de 1% des jeunes qui font partie de ces réseaux à Montréal. Il indique de plus que les services de police seront très présents au cours de l'été, que ce soit par le biais de patrouilles en vélo ou à pied. Monsieur Lavallée termine en rappelant que tous les intervenants concernés feront les efforts nécessaires afin de réduire la présence de graffitiis sur le territoire de l'arrondissement. 11.04.08 – La requérante a fait parvenir une liste des immeubles marqués de graffitiis à la conseillère Carole Du Sault, il est suggéré de faire parvenir cette liste au commandant Mercier
------------------------	--	---	--

MONSIEUR RAYMOND PICHETTE	Monsieur Raymond Pichette, conseil d'arrondissement du 7 avril 2008 Monsieur Pichette s'adresse au conseil afin de rappeler la nécessité de procéder à la réfection de la rue Fabre de façon urgente. Cette rue, entre les rues Saint-Zotique et Bélanger, est dans un état lamentable et n'a pas été repavée depuis les cinquante dernières années. Cette information a été validée par des citoyens vivant sur cette proportion de rue depuis près de cinquante ans. Les citoyens de ce secteur ont l'impression d'avoir été oubliés. Monsieur Pichette s'est donc adressé aux résidents de la rue Fabre et a récolté pas moins de 146 signatures au soutien de sa requête. Il dépose devant le conseil cette pétition accompagnée de photos et demande, au nom des signataires de la pétition, la réfection complète de la rue Fabre. Monsieur Pichette rappelle sa précédente intervention, au même titre, en mars 2007. Les services concernés avaient alors confirmé que la réfection de la rue était considérée prioritaire et que les travaux étaient prévus dans le programme de réfection routière de 2008. Or, le citoyen a appris récemment que seuls les trottoirs et les bordures seraient refaits cette année, le repavage de la rue étant prévu pour l'année 2009. Selon M. Pichette, une réfection en deux phases sera plus coûteuse et aura plus d'impact sur la qualité de vie des citoyens. Monsieur Pichette juge que la demande des citoyens de procéder à la réfection au cours de l'année 2008, n'est pas déraisonnable et dit espérer que les élus donneront une réponse positive à cette requête.	A. Lavallée J. Savard F. Purcell	► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAUX DES ÉLUS – TRAVAUX PUBLICS DOSSIER GDC : 08-83248 Monsieur André Lavallée reçoit avec plaisir les documents déposés ainsi que la pétition signée par les citoyens. Il indique que le conseil d'arrondissement a, en mars 2007, accepté la proposition de procéder à la réfection de la rue Fabre entre les rues Saint-Zotique et Bélanger. Cependant, les enjeux financiers reliés au coût total de ce projet ont obligé l'arrondissement à diviser les travaux en deux étapes. Les trottoirs et les bordures seront donc refaits cet automne et le pavage de la rue, au printemps 2009. Monsieur Lavallée indique que cette décision est motivée par une question financière. En effet, à l'heure actuelle, la quasi-totalité des surplus de l'arrondissement sera nécessaire pour éponger les coûts supplémentaires qui ont été nécessaires pour le ramassage de la neige cet hiver. À cet effet, le directeur de l'arrondissement présentera bientôt un rapport de l'état des revenus de surplus de l'arrondissement pour l'année 2008. Monsieur Lavallée dit comprendre la préoccupation des résidents de ce secteur et salue l'effort et la patience de ceux-ci. Il se dit conscient du retard à rattraper au chapitre de la réfection routière dans l'arrondissement et assure les citoyens que l'arrondissement dépense de façon équitable pour chacun de ses quartiers. Monsieur Lavallée réitère l'engagement de l'arrondissement à faire de la réfection de la rue Fabre une priorité et invite les citoyens à le rencontrer afin de trouver une solution atténuant l'impact de l'échéancier des travaux pour les citoyens. Monsieur François Purcell intervient et mentionne avoir rencontré les citoyens du secteur. Il dit appuyer leur démarche. Selon lui, les photos déposées parlent par elles-mêmes. Monsieur Purcell dit espérer que l'arrondissement pourra trouver les sommes nécessaires à la réfection complète de la rue au cours d'une même étape, à la satisfaction des citoyens.
----------------------------------	---	---	---

M. NORMAND BRODEUR	M. Normand Brodeur, conseil d'arrondissement du 7 avril 2008 Monsieur Brodeur se dit heureux de constater que le conseil est préoccupé par la détérioration de la rue Fabre. Ce dossier est en marche depuis plusieurs années et une première série de photos a été déposée à l'appui de cette demande de réfection en février 2007. Une deuxième série de photos a été déposée ce soir. M. Brodeur affirme que la situation ne va pas en s'améliorant. M. Brodeur a fait parvenir une mise en demeure au maire de l'arrondissement suite à une mauvaise chute de son épouse qui s'est brisé le pied en circulant sur le trottoir de la rue Fabre. Le requérant n'a pas reçu de réponse pour cette mise en demeure et a donc décidé de transmettre une autre demande visant la réfection de la rue Fabre, à titre personnel cette fois. Entre ces deux lettres, les services de l'arrondissement sont venus constater l'ampleur des dégâts et procéder au marquage des zones à réparer. Toute la rue a été marquée de cette façon. Monsieur Brodeur aimerait sensibiliser les élus sur la nécessité de remédier à cette situation sérieuse. Pour le citoyen, il s'agit d'une question urgente de sécurité. Le requérant dit comprendre la nécessité d'équilibrer le budget de l'arrondissement, mais désire obtenir une réponse claire quant à l'échéancier des travaux de réfection ainsi qu'une ouverture de l'arrondissement à la possibilité de faire les travaux en une seule phase.	A. Lavallée J. Savard	► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAUX DES ÉLUS – TRAVAUX PUBLICS DOSSIER GDC : 08-83248 Monsieur Lavallée assure que la demande des citoyens a été prise très au sérieux et que l'ensemble des conseillers a approuvé ce projet. Cependant, la décision de faire les travaux en deux phases en débutant par la réfection des trottoirs et des bordures qui sont les plus détériorés, est une question de budget. Il s'agit de montants importants et M. Lavallée s'engage à informer les citoyens sur les motifs ayant mené à cette décision. Tout sera fait afin d'accélérer le processus si cela est possible. Une réponse quant à l'échéancier des travaux sera fournie au citoyen.
MONSIEUR MARC-ANDRÉ GADOURY	M. Marc-André Gadoury, conseil d'arrondissement du 7 avril 2008 Monsieur Gadoury désire intervenir sur la sécurité routière et plus particulièrement sur les feux de circulation prioritaires pour les autobus, récemment installés au coin du boulevard Rosemont et de l'avenue Christophe-Colomb. Monsieur Gadoury tient à faire remarquer au conseil que ces feux ne sont toujours pas en fonction. C'est pourquoi, le requérant aimerait connaître le coût de ces nouveaux feux de circulation et leur durée de vie afin de calculer la perte nette de l'arrondissement.	A. Lavallée J. Savard	► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAUX DES ÉLUS – TRAVAUX PUBLICS DOSSIER GDC : 08-83253 Monsieur Lavallée reçoit la question du requérant et explique qu'il s'agit d'un excellent projet qui est en train de se mettre en place sur le territoire de la Ville de Montréal et plus particulièrement dans notre arrondissement. Il annonce qu'il y aura effectivement de nouveaux feux de circulation prioritaires pour les autobus sur les boulevards Saint-Michel et Rosemont. Il s'agit d'un projet conjoint entre la Ville de Montréal et la STM. Les essais ont déjà commencés sur le boulevard Saint-Michel et ne sauraient tarder sur le boulevard Rosemont. Monsieur Lavallée se fera un plaisir de fournir les informations demandées au requérant.